



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 07/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 JAN. 2013

Affiché le : 17 JAN. 2013

L'An deux mille treize, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Janvier 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	Mme GUZOU
M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme GESTA	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. FERTE
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL

ABSENT : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - fixation des tarifs des séjours hiver 2013

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux organisent des mini-séjours à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties financées par le budget communal bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur la proposition ci-dessous :

DATES	ALSH Maternel	ALSH Primaire		CLAP'S	
		QF CAF	TARIF	QF CAF	TARIF
Du 25 février au 1 ^{er} mars 2013 Ski CAUTERETS		< à 400	115 €	< à 400	115 €
		401 - 650	125 €	401 - 650	125 €
		651 - 800	135 €	651 - 800	135 €
		801 - 950	145 €	801 - 950	145 €
		951-1 300	155 €	951-1 300	155 €
		1 301-1 700	170 €	1 301-1 700	170 €
		1701 - 2300	185 €	1701 - 2300	185 €
		> à 2 300	200 €	> à 2 300	200 €
		Extérieur	310 €	Extérieur	310 €
Du 4 au 8 mars 2013 Ski MONT D'OLMES		QF CAF	TARIF		
		< à 400	115 €		
		401 - 650	125 €		
		651 - 800	135 €		
		801 - 950	145 €		
		951-1 300	155 €		
		1 301-1 700	170 €		
		1701 - 2300	185 €		
		> à 2 300	200 €		
	Extérieur	310 €			

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des séjours de l'hiver tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 janvier 2013

Le Maire,

 Lysiane MAUREL

